

à tout prix éviter. Cet état de choses finira par rendre l'application de tels programmes indéfendable et coûteuse tant pour les producteurs que pour les contribuables.

c) Étalement du revenu

Les producteurs peuvent se prévaloir de divers programmes pour reporter l'impôt sur le revenu gagné pendant les bonnes années en prévision des années où ils subiront des pertes. Indépendamment de programmes comme "l'étalement sur un groupe d'années", l'établissement de la moyenne générale, les R.E.E.R., les bons de paiement au comptant différé, la défalcation des pertes sur le bétail, les déductions pour amortissement, la constitution en sociétés agricoles, les ventes différées et les achats en fin d'année et les contracts de rentes à versements invariables, il a été proposé de modifier ces derniers afin de permettre aux producteurs de retirer jusqu'à 50% de leur revenu agricole annuel, ou jusqu'à \$100 000 par an afin de les placer sur un compte de fiducie pour une période allant de un an à sept ans. Ces sommes seraient impossibles au moment du retrait qui surviendrait évidemment pendant les années déficitaires. Quels que soient les mérites de cette proposition, elle ne permet pas à l'industrie de faire face aux sérieux défis auxquels elle se heurte du point de vue revenu moyen, commercialisation, concentration et maintien d'une certaine diversification. La répartition du revenu sur plusieurs années ne constitue pas une solution quand le revenu est peu élevé, comme c'est le cas pour la plupart des producteurs.

d) Programmes de gestion du marché et de l'offre

Quatre programmes, qui offrent, à des degrés divers, une solution aux défis rencontrés par l'industrie sont proposés ici pour étude. Indépendamment des problèmes traditionnels: concentration du marché, instabilité du revenu et de l'industrie et rigueurs qu'elle inflige tant